

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

وزارة الصحة, السكان وإصلاح المستشفيات
MINISTRE DE LA SANTE, DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE

DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION
ET DE LA PROMOTION DE LA SANTE

المديرية العامة للوقاية و ترقية الصحة

INSTRUCTION N°10 DU 24 MARS 2016 RELATIVE
A LA MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU CALENDRIER NATIONAL DE VACCINATION
DIMANCHE 24 AVRIL 2016

Destinataires		
	<ul style="list-style-type: none">▪ Monsieur le Directeur Général de l'INSP▪ Monsieur le Directeur Général de l'IPA▪ Mesdames et Messieurs les Directeurs de Santé et de la Population :	Pour exécution
	En communication à Mesdames et Messieurs :	
	<ul style="list-style-type: none">• Les Directeurs des Etablissements Hospitaliers• Les Directeurs des Etablissements Hospitaliers Spécialisés• Les Directeurs des Etablissements Publics Hospitaliers• Les Directeurs des Etablissements Publics de Santé de Proximité• Les Directeurs des Etablissements Hospitaliers Privés et les responsables de Cabinets médicaux agréés	Pour exécution
	<ul style="list-style-type: none">▪ Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux de l'EHU d'Oran et des CHU	Pour exécution

Le programme de vaccination a toujours été une des préoccupations majeures du MSPRH, et ce d'autant que la vaccination constitue une composante essentielle du droit à la santé et qu'elle a pour but de réduire significativement la morbidité et la mortalité attribuables aux maladies cibles contrôlables par la vaccination, contribuant ainsi à réduire la mortalité infantile.

Dans ce cadre, le MSPRH a entrepris de mettre en œuvre un nouveau calendrier national de vaccination, introduisant simultanément quatre nouveaux vaccins. Cette actualisation tient compte de la situation épidémiologique et de ses tendances, du plan d'action mondial pour les vaccins, des recommandations de l'OMS et des avancées technologiques dans le domaine des vaccins.

La présente instruction vient fixer les modalités de mise en œuvre de ce nouveau calendrier national de vaccination.

• **CONCERNANT LA DATE DE MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU CALENDRIER NATIONAL DE VACCINATION**

Le nouveau calendrier national de vaccination est applicable à partir du **Dimanche 24 Avril 2016**. Cette date coïncidera avec la célébration de la semaine mondiale et africaine de la vaccination.

• **CONCERNANT LA COMPOSITION DU NOUVEAU CALENDRIER NATIONAL DE VACCINATION**

Le calendrier national de vaccination conformément à l'arrêté ministériel du 24 novembre 2014, a vu l'introduction simultanée de quatre nouveaux vaccins : i) le vaccin antipoliomyélitique injectable (VPI), ii) le vaccin anti-rubéoleux, iii) le vaccin anti-ourlien (contre les oreillons), iv) le vaccin anti-pneumococcique. Il se compose comme suit :

Âges de la vaccination	Vaccins
Naissance	BCG-VPO-HVB
2 mois	DTC-Hib-HVB + VPO + anti pneumococcique
3 mois	VPI
4 mois	DTC- Hib HVB + VPO + anti pneumococcique
11 mois	ROR
12 mois	DTC Hib HVB + VPO + anti pneumococcique
18 mois	ROR
6 ans	DTC + VPO
11-13 ans	Dt + VPO
16-18 ans	dT
Tous les 10 ans à partir de 18 ans	dT

• **CONCERNANT LES NOUVEAUX VACCINS DU CALENDRIER NATIONAL DE VACCINATION**

1. LE VACCIN ANTIPOLIOMYELITIQUE INJECTABLE (VPI)

La vaccination au Vaccin Polio Injectable (VPI) a été introduite depuis le 15 décembre 2015, et a touché tous les nourrissons nés à partir du 15 septembre 2015.

▪ **Description**

Le VPI est un vaccin trivalent qui contient les trois types de virus (1, 2,3) sous forme inactivée.

▪ **Présentation**

Le VPI se présente sous forme liquide en flacons multidoses (5 doses et 10 doses).

▪ **Conservation**

Le VPI étant sensible à la chaleur, il doit être stocké à une température comprise entre + 2°C et + 8°C et à l'abri de la lumière.

Le VPI est sensible au gel et ne doit pas être congelé.

Tous les flacons de VPI multidoses entamés doivent être jetés à la fin de la séance de vaccination ou dans les 6 heures qui suivent leur ouverture.

▪ **Age de la vaccination**

Une seule dose est administrée à l'âge de 3mois, conformément au nouveau calendrier national de vaccination

▪ **Technique de vaccination et voie d'administration**

- Prélever 0,5 ml avec une seringue stérile
- Administrer par voie intramusculaire de préférence ou en sous-cutané sur la partie antérolatérale de la cuisse

2. LE VACCIN ROUGEOLE OREILLONS RUBEOLE (ROR)

Le vaccin ROR est un vaccin combiné contenant la valence anti-ourlienne (contre les oreillons), la valence antirougeoleuse et la valence antirubéoleuse.

▪ **Présentation**

- Le vaccin ROR se présente sous la forme lyophilisée accompagnée d'une ampoule de 5ml de solvant.
- Le vaccin ROR existe sous deux formes : en unidose et en multidoses (flacons 5 doses et 10 doses).

▪ **Conservation**

- Le vaccin ROR doit être conservé au réfrigérateur à une température comprise entre +4°C et +8°C à la partie haute du réfrigérateur.
- Il doit être utilisé dans les 6heures suivant sa reconstitution en le mettant au frais et à l'abri de la lumière, au-delà il doit être détruit.

▪ **Age de la vaccination**

Une première dose du vaccin est administrée à l'âge de 11mois puis une dose de rappel à l'âge de 18 mois

▪ **Technique de vaccination et voie d'administration**

- Reconstituer le vaccin en introduisant le solvant qui l'accompagne dans le flacon du vaccin
- Prélever 0.5 ml de vaccin reconstitué
- Administrer le vaccin par voie sous cutanée dans la fosse sous épineuse

3. LE VACCIN ANTI-PNEUMOCOCCIQUE

Le vaccin anti-pneumococcique est un vaccin polysidique conjugué à 13 valences 1, 3, 4, 5, 6A, 6B, 7F, 9V, 14, 18C, 19A, 19F et 23F.

▪ **Présentation**

- Le vaccin se présente sous forme d'une seringue pré-remplie de 0,5 ml ou de flacon unidose de 0,5 ml.

▪ **Conservation**

- Ce vaccin doit être conservé au réfrigérateur entre + 2 °C et + 8 °C,
- Ce vaccin ne doit pas être congelé.

